



CPP – CX Enterprise Coworker (2026v1)

- 1. Services d'IA agentique.** CX Enterprise Coworker (« Coworker ») peut inclure des services d'IA agentique qui récupèrent des informations, invoquent des outils, exécutent des workflows ou effectuent d'autres actions au nom du Client. Le Client est seul responsable de la configuration et de l'autorisation de ces services d'IA agentique, y compris les autorisations et l'accès accordés aux Données du Client et à la Technologie connectée au Client (définie ci-dessous). Les obligations et responsabilités du Client concernant les Sorties sous les Conditions d'attribution de licence spécifiques pour les fonctionnalités d'IA générative d'Adobe s'appliquent à toute action effectuée par les services d'IA agentique, qui sont réputées être des Sorties aux fins du présent Contrat.
- 2. Technologies connectées au Client.** Le Client peut permettre à Coworker d'incorporer ou d'interagir avec ses applications, modèles, services, infrastructure ou autres technologies, ou ceux de tiers, via des API, connecteurs, protocoles ou autres mécanismes d'intégration (« Technologie connectée au Client »). La décision du Client de connecter une Technologie connectée au Client à Coworker relève entièrement de son choix et de sa discrétion. Le Client est seul responsable des Technologies connectées au Client, y compris, mais sans s'y limiter :
 - 2.1.1.** la sélection, la configuration, l'autorisation et la maintenance continue ainsi que les autorisations accordées par le Client à la Technologie connectée au Client ou aux actions effectuées à l'aide des informations d'identification autorisées par le Client ;
 - 2.1.2.** la disponibilité, l'adéquation, la configuration, la sécurité, la performance, l'exploitation et l'interopérabilité de la Technologie connectée au Client, y compris toutes les vulnérabilités, erreurs de configuration ou défaillances provenant de la Technologie connectée au Client ;
 - 2.1.3.** le fait que le Client détient tous les droits, licences et autorisations nécessaires pour connecter cette Technologie connectée au Client à Coworker et pour permettre l'échange de Données du Client entre eux ;
 - 2.1.4.** les actions, la perte de données, les modifications, les répercussions en aval ou les impacts commerciaux résultant de la Technologie connectée au Client.

Adobe se réserve le droit de restreindre, suspendre ou désactiver toute connexion entre Coworker et la Technologie connectée au Client qu'Adobe estime raisonnablement présenter un risque de sécurité, violer la loi applicable ou enfreindre le Contrat, avec notification au Client lorsque cela est possible.
- 3. Technologie Adobe.** Aux fins du présent Contrat, « Technologie Adobe » a la signification énoncée dans les Conditions générales et, sans limiter cette définition, comprend toutes les compétences, tous les outils, flux de travail, projets, modules complémentaires, agents, configurations, codes, balisages, modèles et autres technologies agentiques connexes fournis par Adobe pour être utilisés avec Coworker.
- 4. Personnalisation du Client.**
 - 4.1. Ressources agentiques Adobe.** « Ressources agentiques Adobe » désigne le sous-ensemble de la Technologie Adobe qu'Adobe désigne expressément comme étant disponible pour les Personnalisations du Client dans Coworker.

- 4.2. Personnalisations et licence du Client.** Nonobstant l'article 4.3(D) des Conditions générales, le Client peut modifier et personnaliser les Ressources agentiques Adobe uniquement pour son usage interne en lien avec Coworker et sous réserve des conditions du présent Contrat. Ces modifications et personnalisations constituent des « Personnalisations du Client ». Le Client ne peut utiliser les Personnalisations du Client qu'en lien avec Coworker dans la mesure où elles incorporent, référencent ou dépendent de la Technologie Adobe, sauf autorisation expresse contraire d'Adobe. Le Client ne peut pas utiliser, distribuer, sous-licencier, commercialiser ou mettre à disposition d'une autre manière la Technologie Adobe indépendamment de Coworker.
- 4.3. Propriété et droit d'utilisation.** Entre Adobe et le Client, le Client est propriétaire des Personnalisations du Client, à l'exclusion de toute Technologie Adobe qui y est incorporée. La propriété des Personnalisations du Client par le Client n'octroie au Client aucun droit de propriété ni aucun droit d'utilisation, sauf disposition expresse contraire du présent Contrat sur la Technologie Adobe, y compris les Ressources agentiques Adobe.
- 4.4. Utilisation autorisée par Adobe.** Le Client accorde à Adobe les mêmes droits d'utilisation des Personnalisations du Client que ceux accordés par le Client à Adobe en ce qui concerne les Données du Client conformément au Contrat.
- 4.5. Responsabilités du Client.** Le Client est seul responsable de tester, valider et sécuriser les Personnalisations du Client avant de les déployer en production. Adobe n'est pas responsable des défaillances de fonctionnement ou de sécurité de Coworker résultant des Personnalisations du Client ou du manquement du Client à tester, valider ou sécuriser de manière appropriée ces Personnalisations du Client.
- 4.6. Développement indépendant.** Le Client reconnaît qu'Adobe peut développer, acquérir, concéder sous licence ou proposer de manière indépendante des technologies, fonctionnalités, workflows, compétences ou autres matériaux similaires aux Personnalisations du Client, à condition qu'Adobe n'utilise pas les Personnalisations du Client, sauf dans la mesure expressément permise par le présent Contrat.
- 5. Technologie en version préliminaire.** Certaines caractéristiques ou fonctionnalités de Coworker peuvent être désignées comme « beta », « labs », « alpha », « accès anticipé », « expérimental », « test » ou un autre terme similaire (y compris dans l'interface utilisateur ou la Documentation) (collectivement, les « Fonctionnalités en version préliminaire »). Les Fonctionnalités en version préliminaire sont fournies uniquement à des fins d'évaluation et sont fournies « EN L'ÉTAT » et « SELON LA DISPONIBILITÉ » sans aucune garantie, déclaration, engagement de service ou obligation d'assistance. Les Fonctionnalités en version préliminaire peuvent contenir des erreurs, des défauts, des bogues, des vulnérabilités de sécurité ou des inexactitudes. Adobe peut modifier, suspendre, interrompre, supprimer ou décider de ne pas mettre à disposition de manière générale une Fonctionnalité en version préliminaire à tout moment, avec ou sans préavis, et n'a aucune obligation de commercialiser une telle fonctionnalité. Les Fonctionnalités en version préliminaire sont des Informations confidentielles d'Adobe et ne constituent pas une Technologie indemnisée aux fins du Contrat. Nonobstant toute disposition contraire, Adobe n'aura aucune obligation d'indemnisation ni aucune autre responsabilité découlant de ou liée à toute Fonctionnalité en version préliminaire ou toute Sortie générée par une Fonctionnalité en version préliminaire. Le Client assume tous les risques associés à son utilisation des Fonctionnalités en version préliminaire et demeure seul responsable de l'évaluation de toute Sortie générée par une Fonctionnalité en version préliminaire. Le Client cède par les présentes à Adobe l'ensemble des droits, titres et intérêts dans et sur tout commentaire, suggestion, recommandation, amélioration, idée ou autre information fournie par le Client concernant les Fonctionnalités en version préliminaire ou les informations qu'Adobe collecte sur les interactions de l'Utilisateur avec lesdites fonctionnalités, y compris tous les droits de propriété intellectuelle y afférents. Des conditions supplémentaires concernant les Fonctionnalités en version préliminaire peuvent être spécifiées dans l'interface utilisateur ou la Documentation.